

SYNTHESE DE L'ETUDE BILAN, EVALUATION ET PROSPECTIVE DU CONTRAT DE RIVIERE

Rappel du contexte et du contenu de l'étude

L'étude bilan a été lancée dans le cadre du Comité de rivière du 3 juillet 2009. Inscrite à la programmation initiale du Contrat de rivière, elle vise à vérifier dans quelle mesure et dans quelles conditions les objectifs de celui-ci ont été atteints, à identifier les causes éventuelles de dysfonctionnement, à porter un regard critique sur la procédure et son adéquation à la nature des problèmes à traiter, et à faire des propositions sur la suite à donner à la démarche de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Elle comprend ainsi 5 modules :

- Module 1 : comparaison des états des lieux initial et final (enjeux et objectifs) ;
- Module 2 : bilan technico-financier (moyens et résultats liés aux investissements) ;
- Module 3 : fonctionnement de la procédure (moyens et résultats liés au fonctionnement) ;
- Module 4 : analyse et synthèse ;
- Module 5 : perspectives.

L'étude a été confiée au groupement Intermède / Burgeap et a fait l'objet d'un comité de suivi regroupant le SAGYRC et ses partenaires institutionnels et financiers. Les bureaux d'études ont réalisé sur le 2^e semestre 2009 les modules 1, 2 et 3, ce dernier sollicitant les acteurs du comité de rivière (usagers, administrations, collectivités...) dans le cadre d'entretiens individuels et collectifs. Le module 4 sur l'évaluation est validé au printemps 2010, le 5^e et dernier module à l'automne 2010, enfin l'étude bilan est présentée en comité de rivière le 10 décembre 2010.

NB : *Les conclusions des différents modules de l'étude présentées ci-après sont celles rendues par les bureaux d'études Intermède / Burgeap.*

Les conclusions du bilan technique et financier – Modules 1 et 2

Le Contrat de rivière Yzeron Vif a pris fin en décembre 2008, après un avenant de prolongation d'un an. Du fait des nécessaires adaptations techniques et réglementaires, des épisodes de crues survenus sur le bassin versant durant le contrat, nombre d'actions n'ont pas pu être réalisées selon la programmation initiale et l'organisation des chantiers a dû être remise en question à plusieurs reprises. Toutes les actions n'ont donc pas pu être réalisées, mais le contrat n'a pas pour autant fonctionné au ralenti et des avancées significatives ont été réalisées sur l'ensemble des volets.

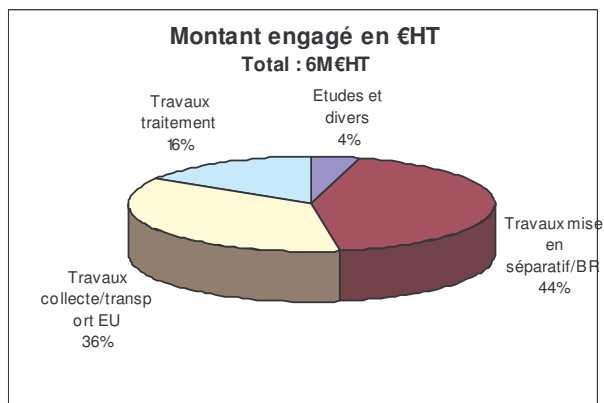
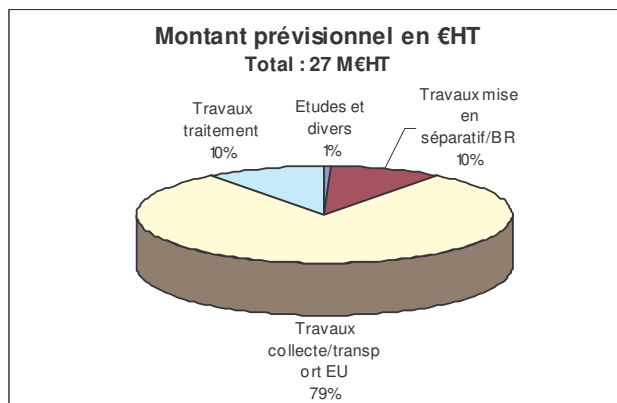
Volet A : Qualité des eaux

L'essentiel des actions de ce volet concerne l'**assainissement**, avec deux principaux Maîtres d'ouvrage : le Grand Lyon (10 communes aval du bassin versant) et le SIAHVY (5 communes). Il représente la plus grande part financière du contrat de rivière (environ 65% du montant prévisionnel total), et 50% uniquement alloué aux seuls travaux sur le collecteur du Grand Lyon.

17 seulement des 29 fiches actions sont finalisées (58%), en revanche 8 actions supplémentaires sont engagées. Les actions non réalisées devraient être finalisées d'ici à 2 ans.

A l'issue du contrat, la campagne qualité de 2010 a permis de préciser les évolutions du milieu récepteur. La qualité de l'Yzeron en amont du Charbonnières s'est ainsi améliorée grâce aux principales réalisations conduites sur les communes de Brindas, Vaugneray et Grézieu la Varenne. Le Charbonnières, malgré une amélioration de la qualité physico-chimique du cours amont, conserve une moindre qualité sur l'aval, exception faite du paramètre nitrates en qualité très bonne. Les paramètres

hydro biologiques montrent également une pollution persistante sur le Charbonnières du fait probablement de l'accroissement des débits d'eaux usées collectées et de la persistance de déversements en cas d'orage. L'Yzeron aval connaît au final une amélioration de sa qualité probablement soutenue par l'Yzeron amont. Le Ratier connaît également, mais dans une moindre mesure, une amélioration de sa qualité, grâce aux travaux engagés sur les communes de Pollionnay et Sainte Consoce.



Volet B1 : Restauration des milieux aquatiques

Concernant la meilleure gestion des **débits d'étiage**, une étude a été réalisée et les conclusions proposent différentes solutions pour améliorer le soutien des débits. Ces actions restent toutefois difficiles à mettre en œuvre et l'avancée concrète permise par le Contrat réside dans la mise en place prochaine d'un débit réservé à l'aval du plan d'eau du Ronzey. Ces problèmes quantitatifs restent un point important du contrat (notamment à travers leur rôle sur la qualité des milieux).

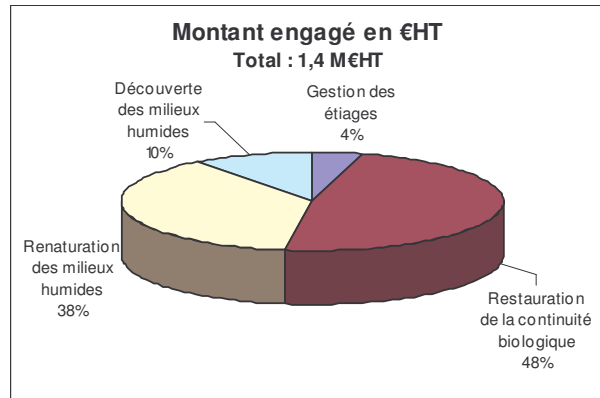
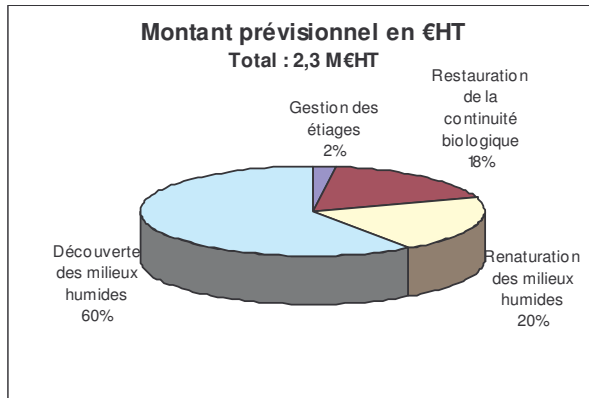
Les opérations de **renaturation des berges** ont également pu être conduites et l'objectif du contrat sur ce volet est atteint, des adaptations par rapport à la programmation initiale, justifiées par l'évolution des sites (au fil des crues notamment), ayant été apportées. De la même manière, les travaux d'entretien de la végétation des berges assurés par la brigade de rivière et les entreprises pour les travaux de plus grande envergure, ont été réalisés dans le respect des objectifs.

Les actions de restauration de la **franchissabilité des seuils** constituent également une avancée importante pour les milieux, et même si ces actions ont été difficiles à mettre en place, elles ont le mérite d'avoir été conduites à leur stade de réalisation le plus abouti possible chaque fois que l'opportunité existait. Notons cependant que la réalisation de ces travaux a suscité des incompréhensions et des mécontentements de certains acteurs qui avaient pourtant été associés à la conception des travaux.



L'**étude hydro-géomorphologique** du bassin versant a permis une meilleure compréhension des phénomènes d'incisions/dépôts dont les cours d'eau sont le siège, ainsi que la définition d'un programme d'actions. Le SAGYRC a parfaitement intégré la nécessité de rechercher la cohérence entre ce programme et les actions de renaturation, d'entretien et interventions sur les seuils à venir, sur les sous- affluents et le réseau principal.

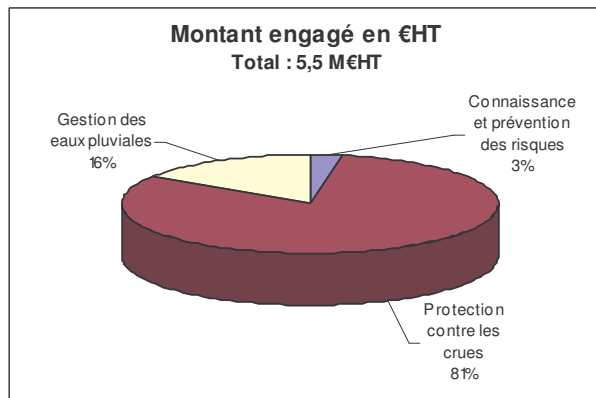
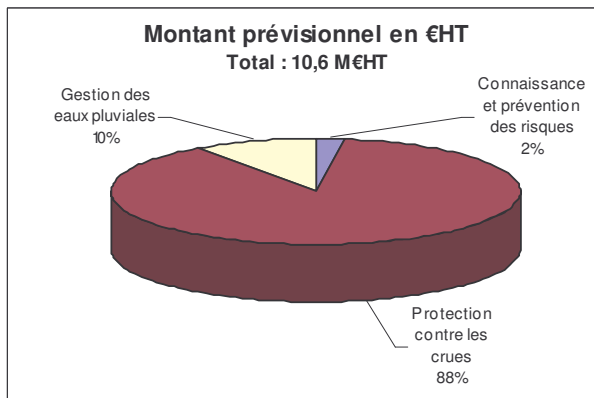
Sur le site du Grand Moulin, les actions de valorisation et de **préservation du patrimoine lié à l'eau** et la structuration de la fréquentation n'ont pas abouti.



Volet B2 : Lutte contre les inondations

Les interventions finalisées comme les réalisations de **bassins de rétention** des eaux pluviales diminuent localement le risque d'inondation ou de divagation du cours d'eau.



Le SAGYRC a fourni un gros effort de redéfinition du projet initial de **lutte contre les crues** en intégrant un objectif de **restauration des milieux aquatiques** sur le cours aval de l'Yzeron imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Ce projet global hydraulique est particulièrement complexe et a été sous-estimé lors du montage du Contrat. Le budget de l'opération a ainsi été réévalué de 9 à 28 M€HT. Malgré l'impact des crues subies en cours de Contrat sur l'avancée du programme, le projet, grâce au renforcement de la structure SAGYRC, est aujourd'hui dans une phase opérationnelle.









LÉGENDE

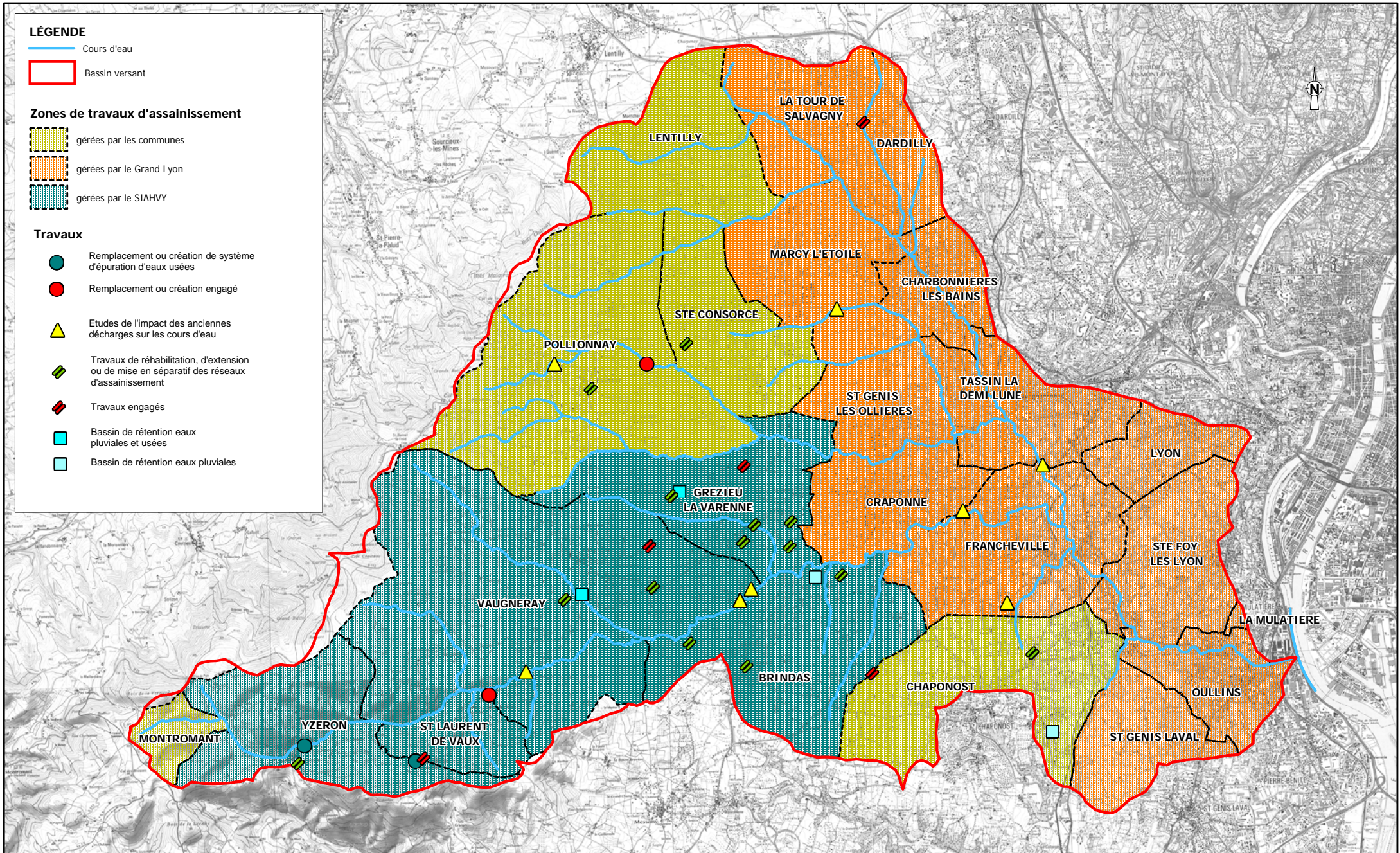
-  Cours d'eau
-  Bassin versant

Zones de travaux d'assainissement

-  gérées par les communes
-  gérées par le Grand Lyon
-  gérées par le SIAHVV

Travaux

-  Remplacement ou création de système d'épuration d'eaux usées
-  Remplacement ou création engagé
-  Etudes de l'impact des anciennes décharges sur les cours d'eau
-  Travaux de réhabilitation, d'extension ou de mise en séparatif des réseaux d'assainissement
-  Travaux engagés
-  Bassin de rétention eaux pluviales et usées
-  Bassin de rétention eaux pluviales




 19, rue de la Villette
 69425 LYON CEDEX 03
 Tél : 04 37 91 20 50
 Fax : 04 37 91 20 69

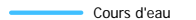

**SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'YZERON DU RATIER ET DU CHARBONNIERES - SAGYRC -
 Contrat de rivière de l'Yzeron vif**

**TRAVAUX REALISES POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES
 SUR LE BASSIN VERSANT DE L'YZERON**




0 600 1200 m
 RLy. 03381
 CLyZ.090678

Figure: 1




LEGENDE

-  Cours d'eau
-  Bassin versant

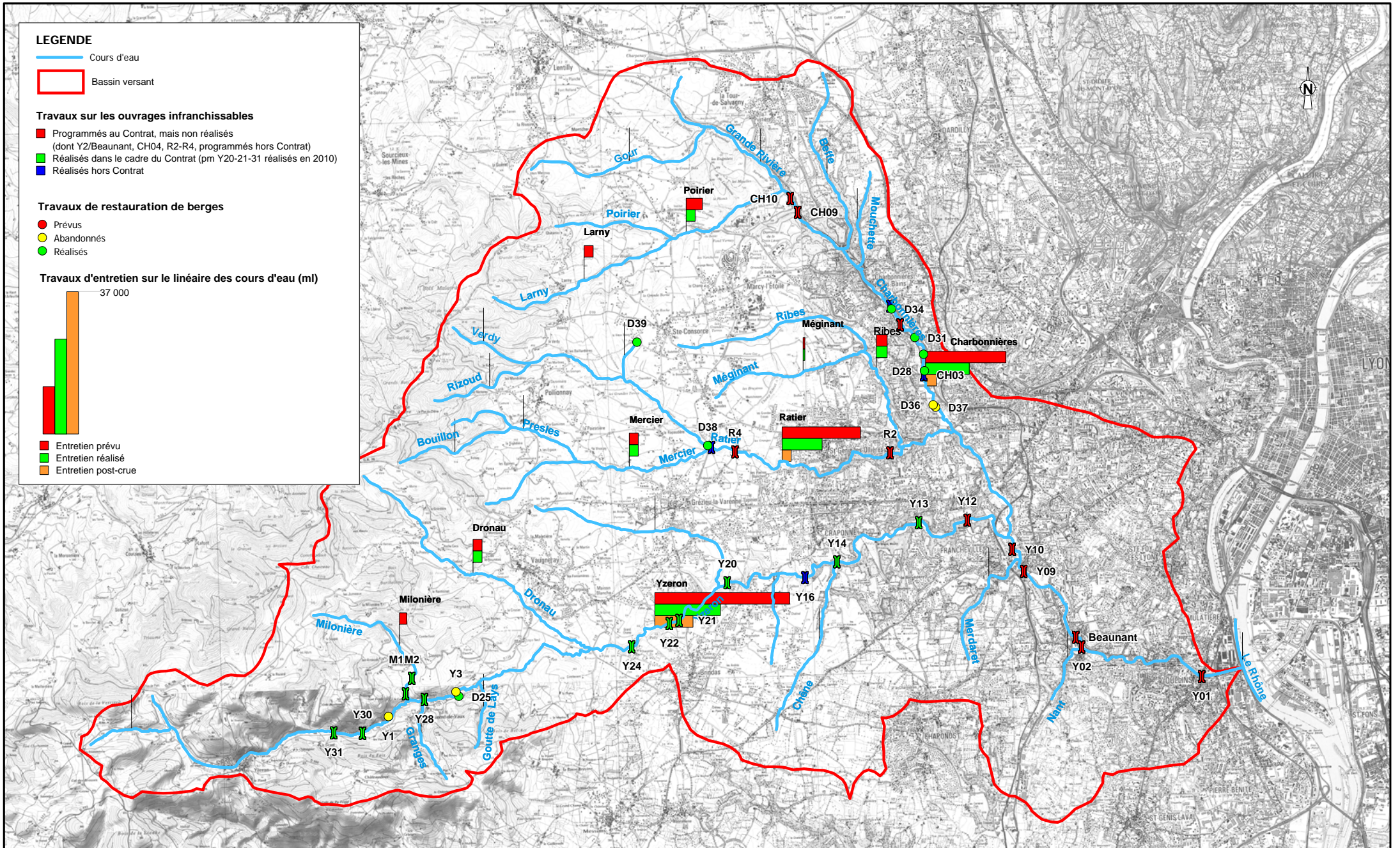
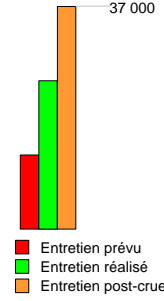
Travaux sur les ouvrages infranchissables

-  Programmés au Contrat, mais non réalisés (dont Y2/Beaunant, CH04, R2-R4, programmés hors Contrat)
-  Réalisés dans le cadre du Contrat (pm Y20-21-31 réalisés en 2010)
-  Réalisés hors Contrat

Travaux de restauration de berges

-  Prévus
-  Abandonnés
-  Réalisés

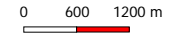
Travaux d'entretien sur le linéaire des cours d'eau (ml)



19, rue de la Villette
69425 LYON CEDEX 03
Tél : 04 37 91 20 50
Fax : 04 37 91 20 69

SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'YZERON DU RATIER ET DU CHARBONNIERES - SAGYRC -
Contrat de rivière de l'Yzeron vif

CARTE DE L'EVOLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON



RLy. 03381

CLyZ.090678

Figure: 2

LÉGENDE

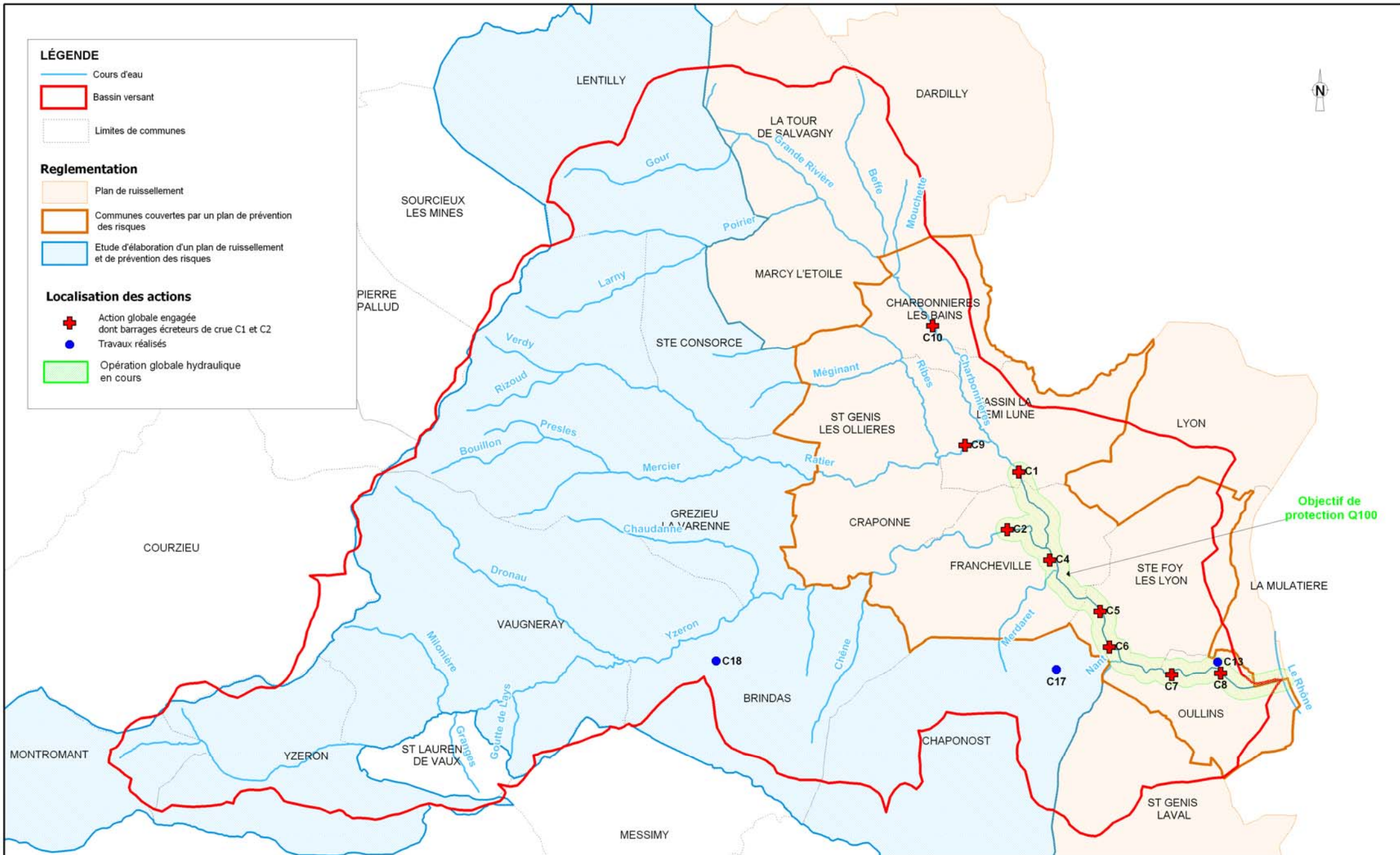
- Cours d'eau
- Bassin versant
- Limites de communes

Reglementation

- Plan de ruissellement
- Communes couvertes par un plan de prévention des risques
- Etude d'élaboration d'un plan de ruissellement et de prévention des risques

Localisation des actions

- Action globale engagée dont barrages écreteurs de crue C1 et C2
- Travaux réalisés
- Opération globale hydraulique en cours



Objectif de protection Q100



19, rue de la Villette
69425 LYON CEDEX 03
Tél : 04 37 91 20 50
Fax : 04 37 91 20 69

SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'YZERON DU RATIER ET DU CHARBONNIERE - SAGYRC -
Contrat de rivière de l'Yzeron vif

IMPLANTATION DES ACTIONS DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET RISQUES D'INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DE L'YZERON

0 600 1200 m

RLy. 03381

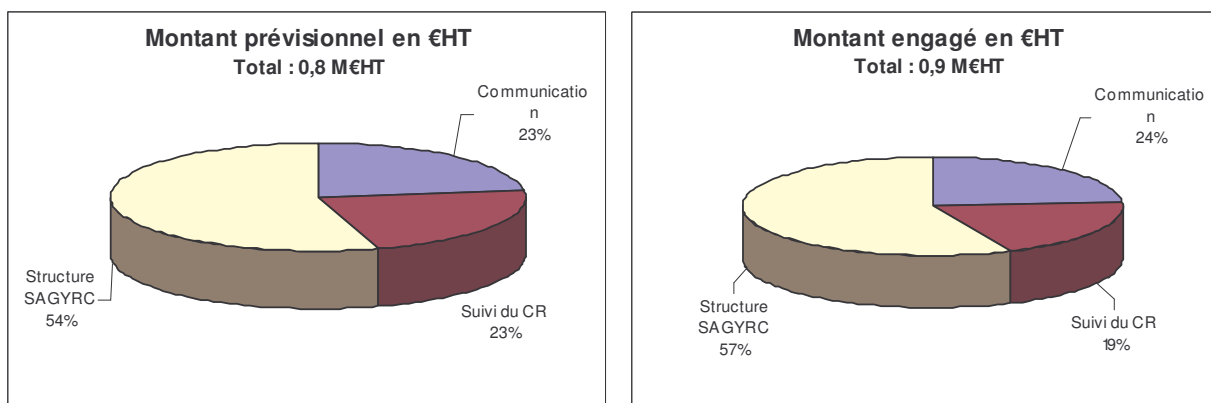
CLyZ.090678

Figure: 3

Volet C : Sensibilisation – Communication

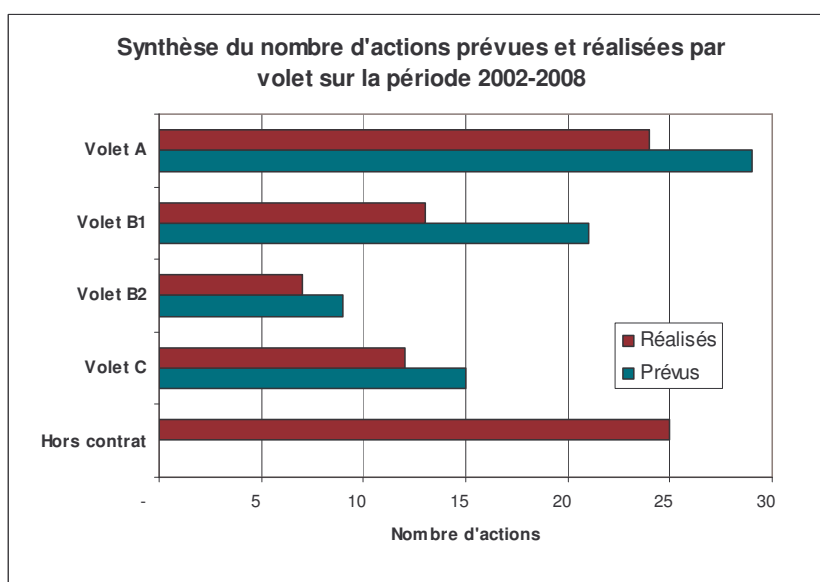
Ce volet a été bien respecté dans sa programmation finale, mais sa mise en œuvre a tardé avec en particulier le démarrage du plan de communication qu'en 2006. La communication auprès du grand public, bien que tardive, ressort comme un point fort de la mise en œuvre du Contrat, avec de nombreux outils et supports créés ; elle a porté essentiellement sur les opérations hydrauliques.

La mise en place progressive d'une équipe renforcée au sein du SAGYRC est en adéquation avec les objectifs techniques du Contrat, et répond aux enjeux de pérennisation de l'aménagement et de la gestion du bassin versant.



Le bilan chiffré du Contrat de rivière fait ressortir les principaux éléments suivants :

- 56 actions réalisées sur 75 programmées, mais uniquement 39 finalisées/réceptionnées en 2009 ;
- 26 opérations conduites hors contrats (travaux post-crués, actions « à finaliser » du contrat...);
- montant investi faible par rapport au prévisionnel initial (13,4 M€ HT contre 41,4 M€ HT) ;
- forte réévaluation du montant initial avec notamment l'opération globale de protection contre les inondations (+20 M€ HT).



Les conclusions de l'évaluation – Modules 3 et 4

Les tableaux ci-après synthétisent les principales forces et faiblesses du Contrat de rivière. Ils ne sont pas exhaustifs et ne reprennent pas l'ensemble des thématiques du contrat mais uniquement celles pour lesquelles il y a le plus à dire en matière d'évaluation. On retiendra plus particulièrement que :

- le volet A, bien qu'important en terme de programmation et de réalisation, est quasiment oublié des acteurs locaux (notons le fait que le SAGYRC n'ait pas la maîtrise d'ouvrage de ce volet le rend probablement moins lisible que le reste du Contrat) ;
- la non réalisation des principales actions du volet C est un point faible très fortement mis en avant par une grande majorité d'acteurs, même si cette non réalisation s'explique et se justifie sans difficulté.

La programmation initiale qui a été contractualisée entre les différents partenaires dans le cadre du Contrat de rivière Yzeron Vif témoigne d'une réelle ambition visant à résoudre la grande majorité des dysfonctionnements du bassin versant, tant pour le bénéfice du milieu que pour la protection des activités humaines. On peut même déceler derrière cette programmation ambitieuse la volonté d'être exemplaire et de ne pas se contenter de simples actions correctives.

Pourtant, dès la programmation, on peut regretter que les moyens prévus pour la réalisation n'aient pas été à la hauteur des objectifs visés. En effet, les moyens prévus, pour les actions phares du contrat mais aussi pour la conduite globale de celui-ci, ont été largement sous estimés, tant en termes financiers, techniques qu'humains pour les mettre en œuvre. De plus, un tel niveau d'ambition aurait nécessité un minimum de hiérarchisation des actions, les enjeux n'étant pas tous de même niveau. Cette absence de priorisation qui met toutes les fiches action au même niveau d'importance alors que pour les acteurs locaux les enjeux sont nettement hiérarchisés (même si cette hiérarchisation n'est pas toujours explicite) a très probablement nui au bon déroulement du Contrat.

A l'absence d'adéquation entre objectifs (ambitieux) et moyens (sous estimés), ainsi qu'à l'absence de hiérarchisation permettant d'orienter la mise en œuvre, s'est ajoutée la nécessité pour le SAGYRC de gérer des situations de crise (étiage de 2003 puis crues successives), crises dont on peut considérer qu'elles ont été bien gérées, dans la mesure où malgré leur importance elles n'ont pas débouché, à terme, sur des rapports trop difficiles entre acteurs. Au contraire même puisqu'elles ont par exemple permis de renforcer la cohérence politique autour du SAGYRC.

Bien que les actions phares du contrat n'aient pas pu être menées à bien durant la période contractuelle, l'important travail effectué par l'équipe du SAGYRC (Présidents et équipe technique) sur l'ensemble des volets permet d'être aujourd'hui en condition pour atteindre les principaux objectifs dans les années à venir. Cela amène, in fine, et contrairement aux conclusions que l'on pourrait tirer sur une simple analyse des taux de réalisation relativement faibles, à tirer un bilan positif de ce contrat.

	Forces	Faiblesses
PROGRAMMATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La programmation du Contrat de rivière Yzeron Vif est ambitieuse. Elle vise à traiter l'ensemble des problèmes que connaît le bassin versant avec une volonté affichée de réaliser des programmes d'actions exemplaires voire innovants. L'atout de cette programmation est qu'elle ne fait l'impasse sur aucune des problématiques et qu'elle permet de repérer l'ensemble des actions à mener. ✓ La programmation a été adaptée en cours de route et il a été décidé en Comité de Rivière d'abandonner certaines actions, d'en redéfinir certaines ou d'en lancer de nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La programmation de certains volets du Contrat (principalement la lutte contre les inondations) était irréaliste en termes de budget et de délais. ✓ La programmation n'était pas totalement finalisée avec une liste de 25 actions inscrites sous forme de piste d'intervention. ✓ Pour une structure naissante, il n'était pas réaliste de mener de front l'ensemble de la programmation, il a fallu attendre le renforcement progressif de l'équipe pour que l'adéquation objectifs / moyens humains soit atteinte, mais le contrat avait déjà accumulé un important retard (donc les causes sont multiples cf. Module 3). ✓ Malgré la présence d'un calendrier prévisionnel, les actions n'ont pas été hiérarchisées. En l'absence de priorité, les agents du SAGYRC ne disposaient pas de ligne directrice pour adapter le contrat au jour le jour. ✓ Cette absence de hiérarchisation a amené le SAGYRC à passer beaucoup d'énergie sur des actions qui, bien qu'importantes (éducation à l'environnement, observatoire des pollutions...), n'étaient probablement pas la principale priorité sur ce bassin versant. ✓ L'élaboration de la programmation n'a probablement pas suffisamment associé les différents acteurs, il semblerait notamment que les élus n'aient pas pris conscience de l'ampleur des actions.

	Forces	Faiblesses
CONCERTATION / ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volonté d'intégrer un large panel d'acteurs dans la conduite du contrat de rivière. Animation active des comités de rivière et des commissions thématiques. Large diffusion des informations. ✓ Concertation spécifique mise en place avec les riverains inondés. ✓ Forte présence aux comités de rivière malgré une baisse constante du nombre de participants. ✓ Binôme Président Chargé de Mission (qui devient directeur) qui fonctionne très bien. Les trois Présidents qui se sont succédés, bien qu'ayant des personnalités très différentes, ont tous joué un rôle positif dans l'affirmation du SAGYRC pour les questions d'eau sur le territoire. ✓ Malgré un territoire très contrasté, les élus semblent avoir intégré la nécessité de travailler à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Les élus dépassent leurs différences de couleur politique pour travailler sur la gestion de l'eau. La mise en place du "groupe de maires" de l'aval permet une bonne coordination sur le dossier des travaux hydrauliques. ✓ Une équipe qui semble aujourd'hui adaptée aux objectifs à atteindre, des salariés qui sont globalement très appréciés pour leurs qualités techniques et relationnelles, qui ont montré une réelle force de propositions et implication (analyse SDAGE, suivis des étiages...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ On peut regretter que l'équipe ne se soit pas renforcée plus rapidement afin de mieux faire face à l'ensemble des actions à conduire. ✓ Le fonctionnement du Comité de rivière pourrait être amélioré (ordre du jour, acteurs invités...). ✓ Les différences d'enjeux concernant les communes amont et aval sont difficiles à gérer, notamment depuis la mise en place des nouveaux statuts et l'adoption de compétences "à la carte" qui crée d'importantes différences entre les communes. Le fonctionnement de certaines instances gagnerait probablement à être adapté pour prendre en compte ces différences. ✓ On peut imaginer qu'avec une meilleure gestion des priorités et légèrement moins de "perfectionnisme" l'équipe pourrait gagner en efficacité.
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la communication a permis de mettre en place une communication de qualité. Mais c'est l'appui stratégique au SAGYRC et aux élus qui nous paraît être le principal point fort de cette AMO. Dans un contexte particulièrement tendu vis à vis du risque inondation, celle-ci permet de se poser les bonnes questions et d'élaborer une stratégie de communication qui réponde véritablement aux enjeux, notamment pour la communication en période de crise. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enjeu lié à la communication a probablement été pris en compte trop tardivement, notamment pour les communes et les riverains inondés. ✓ Les actions de communication n'ont probablement pas suffisamment valorisé les différents volets du contrat, l'emphase étant (légitimement cependant) mis sur les enjeux de protection contre les inondations. ✓ L'efficacité (lettre d'information notamment) peut-être remise en cause. ✓ Une meilleure utilisation des moyens de communication existants (journaux communaux, presse locale...) pourrait être envisagée.

	Forces	Faiblesses
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volet A : <ul style="list-style-type: none"> • Les actions programmées dans ce volet traitent de l'ensemble des sources de pollutions présentes sur le bassin, en réponse à une situation constatée comme très dégradée en 2000. • Les structures porteuses (SIAVHY, GL, SAGYRC) sont reconnues et renforcées par de nouvelles adhésions. ✓ Volet B1 : <ul style="list-style-type: none"> • Les actions d'entretien de la ripisylve par la brigade de rivière sont désormais considérées par tous comme étant un mode de fonctionnement normal et pérenne (maîtrise des techniques par les équipes d'intervention, connaissance du bassin et des interlocuteurs). • 16 actions favorisant la continuité piscicole ont été réalisées, ce qui est positif étant donné la difficulté qu'il existe à mener à bien ce type d'action (relation avec le propriétaire, problèmes juridiques, techniques...) • Elles ont permis l'ouverture de linéaires importants de cours d'eau relativement au nombre d'interventions réalisées (moins de la moitié du programme retenu). • Les interventions sur le plan d'eau du Ronzey permettront à terme le maintien d'un débit réservé en tête de bassin. ✓ Volet B2 : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte globale du risque conjuguant ruissellement et débordement de cours d'eau. • Réalisation des bassins de rétention des EP prévus au programme. ✓ Volet C : <ul style="list-style-type: none"> • Malgré des difficultés de mise en route, un certain nombre d'actions de sensibilisation ont eu lieu dans les écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadre général <ul style="list-style-type: none"> • Globalement, chaque année la moitié seulement du prévisionnel est réalisée. • Certaines actions se sont limitées à de l'acquisition de connaissances, sans mise en œuvre opérationnelle (agriculture, étiage, géomorphologie). • Les 2 actions phares (restructuration du collecteur du GL et réalisation de barrages écrêteurs) n'ont pas pu être réalisées sur la durée du contrat. ✓ Volet A : <ul style="list-style-type: none"> • Les opérations réceptionnées concernent essentiellement des travaux de mise en séparatif et de collecte des eaux usées (EU). • La restructuration du collecteur du GL a connu un fort retard : phase d'étude relativement longue (modélisation/ tests de scénarios) qui n'a conduit à un lancement du programme d'intervention qu'en 2006, nécessitant une enquête publique réalisée en 2007. Seuls deux tronçons ont été réalisés à fin 2008. • Plusieurs autres actions d'envergure n'ont pas encore été menées à terme (pour l'essentiel réalisation d'unités de traitement des EU). • Les améliorations de la qualité de l'eau sont vraisemblablement peu notables à l'échelle du bassin, notamment le long de l'axe du collecteur du GL. ✓ Volet B1 : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements piscicoles difficilement acceptés par certaines communes, les riverains et parfois le monde de la pêche. Il en est de même pour certains confortements de berges en techniques végétales. Cette dimension écologique apparaît trop radicale pour certains acteurs. ✓ Volet B2 : <ul style="list-style-type: none"> • Aucun PPR ruissellement abouti. • La 2^{de} action phare du contrat (l'opération globale hydraulique) n'a pas été menée à terme (ampleur de la tâche, difficultés techniques, évolution de la législation) et son coût estimatif a été triplé (compléments, actualisation des prix, intégration de nouveaux coûts (foncier) et de nouveaux enjeux). • La technique retenue (barrage) a pu être critiquée du fait de la faiblesse d'alternatives étudiées en amont de l'opération.

	Forces	Faiblesses
VOLET INONDATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les objectifs de protection sont sérieux et incluent une vision à long terme de la gestion du territoire. ✓ Le travail de concertation a permis de prendre en compte dans ce volet d'autres aspects que les "simples" enjeux hydrauliques : renaturation du cours d'eau, urbanisme... ✓ L'équipe du SAGYRC semble aujourd'hui avoir acquis suffisamment d'expérience pour mener à bien ces travaux de grande ampleur. ✓ Il semblerait que l'ensemble des acteurs ait aujourd'hui pris la mesure des enjeux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour mieux gérer les oppositions, les choix de niveaux de protection et du type de travaux à réaliser auraient du être menés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs dès le départ (probablement lors des études préalables au contrat). ✓ Les retards pris en la matière pénalisent le SAGYRC en l'obligeant à être souvent sur le registre de la défensive ou de la justification. En cas de nouvelle crue, la colère des riverains risque d'être très difficile à gérer. ✓ Les sommes d'argent public engagées aux regards des enjeux privés protégés peuvent faire débat. ✓ L'importance de ce volet, en termes d'enjeux et de moyens à mobiliser, a tendance à occulter les autres volets du contrat.

Les principales problématiques en suspens sur le bassin versant

Le programme de mesures du SDAGE

Le **SDAGE**¹ Rhône Méditerranée 2010-2015 est le document cadre pour la réalisation d'actions d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques, ayant une portée juridique. Il comprend un **Programme de Mesures (PdM)** décliné pour chaque bassin versant, dont l'Yzeron, devant être mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)**, visant le bon état des milieux aquatiques d'ici 2015 ou 2021 selon dérogations (cas de l'Yzeron). L'état - DDT - et les Agences de l'eau pilotent la mise en œuvre du PdM.

Certaines actions du PdM se recoupent avec des opérations issues du 1^{er} Contrat de rivière, finalisées, en cours ou programmées : restauration de la continuité biologique (aménagement piscicole de seuils), et restauration des cours d'eau artificialisés en zone urbaine (action liée aux aménagements de protection contre les inondations).

3 principales opérations nouvelles relevant d'études devant déboucher sur des actions de gestion sont à engager d'ici fin 2012 :

- étude volumes prélevables pour l'amélioration des étiages (en cours) ;
- étude sur les pollutions diffuses (intégrant un large spectre de pollutions) ;
- schéma d'assainissement pluvial à l'échelle du bassin versant ⇒ enjeux *qualité des eaux* (SDAGE) et *quantité* (demande des communes restant à préciser).

Ces 3 études relèveraient logiquement d'une maîtrise d'ouvrage SAGYRC, les actions de gestion devant être ensuite mises en œuvre relevant d'autres acteurs (préleveurs, profession agricole, communes etc.). Les définitions des cahiers des charges sont complexes, et un important rôle d'animation et de portage est requis pour optimiser les résultats des investigations, représentant des coûts conséquents.

Enfin, le PdM prévoit également un inventaire des zones humides, a priori moins complexe à réaliser.

Le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

Le SAGYRC prévoit de réaliser un plan de gestion permettant l'entretien de la végétation et des berges. Ce plan intégrerait le traitement des problèmes morphologiques (incisions / ensablements / érosions de berges / continuité biologique) de manière dynamique (selon les évolutions des cours d'eau).

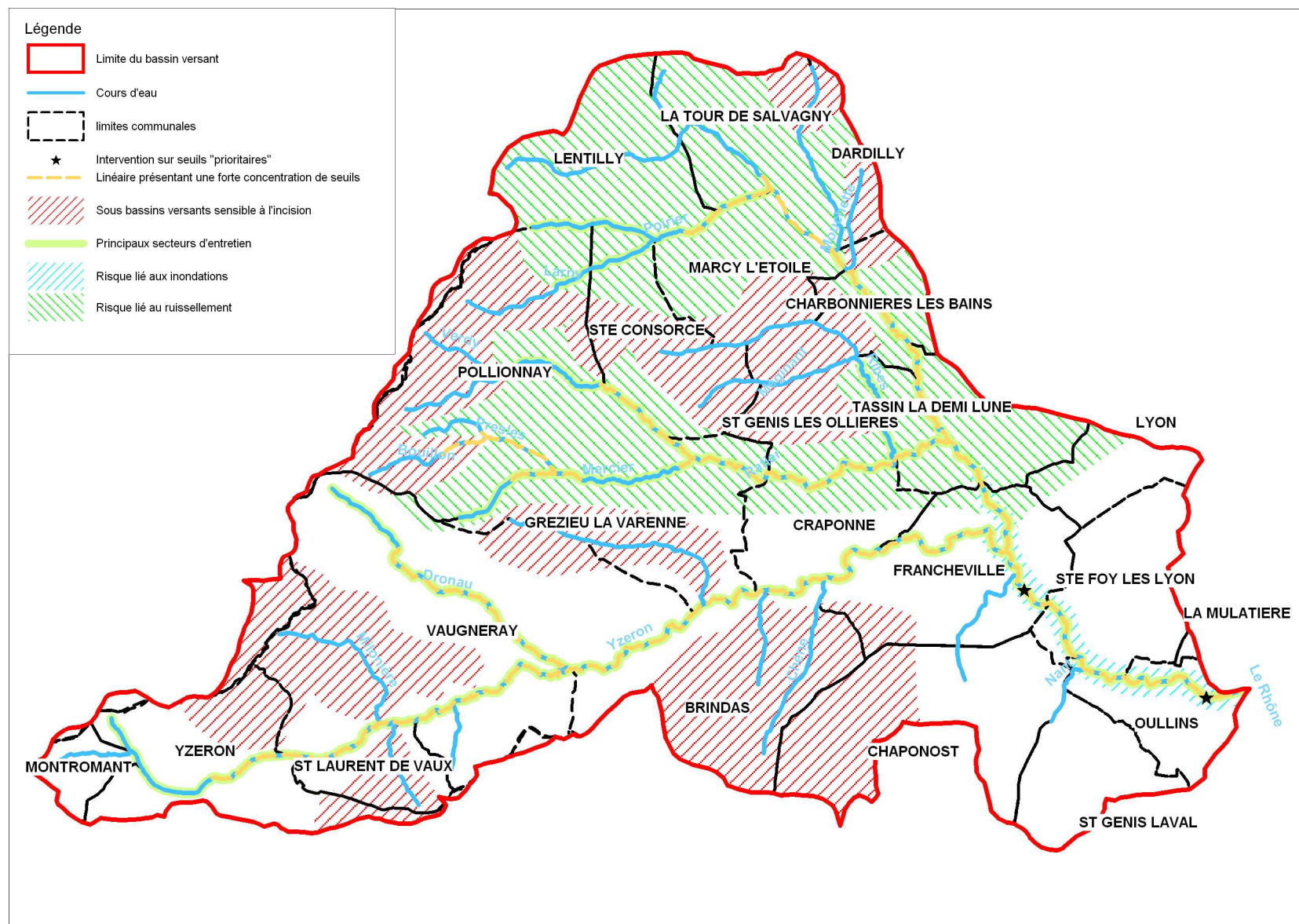
Des incertitudes quant à la future gestion des eaux pluviales

C'est un enjeu fort pour le territoire, qui reste actuellement de compétence communale ou communautaire pour le territoire du Grand Lyon. Certaines communes sollicitent le SAGYRC pour qu'il prenne en charge les aspects « ruissellement / apports aux cours d'eau », cette demande n'étant pas précise à ce stade. Actuellement, ses statuts ne lui permettent pas spécifiquement de prendre ces compétences, à cheval entre l'urbanisme et l'assainissement.

Le PPRi va imposer un certain nombre de prescriptions qui risquent d'être contraignantes pour les communes. Cependant, ces prescriptions n'étant pas très précises en matière de gestion des eaux pluviales, le PPRi ne sera vraisemblablement pas un outil de gestion adéquat permettant de répondre à l'ensemble des enjeux.

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Principaux enjeux du bassin versant de l'Yzeron à l'issue du Contrat de Rivière



Analyse comparative des suites possibles

Rappel : A l'heure actuelle le SAGYRC s'est engagé à poursuivre la programmation du premier contrat de rivière à travers :

- la mise en œuvre des actions hydrauliques et de restauration sur l'aval, intégrant des actions sur la continuité biologique ;
- la mise en place d'un plan de gestion sur l'ensemble du bassin versant.

Un contrat pluriannuel est engagé avec le Conseil Général, et ne pourra être soldé qu'avec la réalisation des grands travaux hydrauliques. Un contrat d'objectif est signé avec la Région, il court jusqu'en 2015 et concerne uniquement l'aspect renaturation des opérations hydrauliques (permet également un financement des postes sur cette opération).

Procédure	Avantages	Inconvénients
SANS	<p>Le personnel du SAGYRC est pleinement occupé par la mise en œuvre des actions d'ores et déjà programmées.</p> <p>C'est la formule la plus légère demandant le moins de temps.</p> <p>Permet de se centrer sur les actions en cours.</p>	<p>Limite les financements de la Région et de l'Agence de l'eau.</p> <p>Ne donne pas de cadre à la concertation, risque de ne pas prendre en compte les attentes de l'ensemble des acteurs du bassin versant.</p> <p>Ne donne pas de garantie quant au maintien d'une vision globale et prospective.</p> <p>Risque potentiel de recentrage des actions du SAGYRC sur l'unique gestion des ouvrages hydrauliques.</p> <p>En l'absence de label ou de démarche lisible, risque d'un déficit d'image.</p> <p>Comment sera géré le programme de mesure du SDAGE ?</p>
CONTRAT DE RIVIERE	<p>Permet des financements complémentaires de la Région et de l'Agence de l'eau.</p> <p>Donne un cadre minimal à la concertation : Comité de Rivière, bilan... → appropriation des enjeux et des actions par les acteurs locaux.</p> <p>Apporte une plus-value en terme d'image (label) et de lisibilité des actions et des financements sur 5 à 7 ans.</p> <p>Assure une approche globale à l'échelle du bassin versant.</p> <p>Permet d'intégrer le PdM du SDAGE dans les actions.</p>	<p>Demande pour être monté un important investissement en temps (estimé à 1 temps plein sur 2 ans). Puis, également, 1 temps plein pour le faire vivre.</p> <p>Peut favoriser le désengagement de certains acteurs qui ont parfois tendance à considérer que "le Contrat de rivière s'en occupe".</p> <p>Cadre qui s'impose (mais qui fait avancer).</p>
SAGE	<p>Semble être le bon cadre pour aborder les questions de gestion quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion des eaux pluviales (prescription fine et cohérente à l'échelle du BV, coordination et cohérence avec l'urbanisme, opposable au tiers et à l'administration), • gestion des débits suite à l'étude "volumes prélevables". <p>Outil fort de gestion territoriale.</p>	<p>Procédure lourde qui met longtemps avant de devenir opérationnelle (un temps plein sur de nombreuses d'années), non compatible avec les exigences temporelles du SDAGE.</p> <p>Le périmètre reste à définir et pourrait être élargi à d'autres bassins voisins.</p>

Analyses complémentaires et position du SAGYRC

De l'avis des élus du SAGYRC, adopté par le bureau du Syndicat lors de sa réunion du 26/10/10, il est possible, durant quelques années au moins (horizon 2015), de poursuivre sur la lancée du premier contrat de rivière (notamment en terme de communication et de cohérence de bassin versant) sans nouvelle procédure sur le territoire. La dynamique est assurée par la conduite des travaux programmés dans le cadre du 1^{er} contrat, la relation de confiance avec les partenaires techniques et financiers aussi.

Les agents actuels du SAGYRC ont un plan de charge complet jusqu'en 2015 ; assurer la maîtrise d'ouvrage d'études du PdM sans lien direct avec la programmation actuelle reste possible, mais difficile et nécessairement avec une implication minimale. Or les trois études à conduire dans un délai restreint imposent un important travail de concertation et de coordination.

Les difficultés du financement du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (restauration de berges notamment), en dehors d'une nouvelle procédure type Contrat de rivière, sont à mettre en perspective des nouvelles charges financières que représenterait une embauche spécifique pour mettre en place une nouvelle démarche.

Conclusion

Les enjeux du bassin versant justifient pleinement de poursuivre une démarche de gestion globale et concertée sur ce territoire. La pérennisation du SAGYRC, structure dédiée à la gestion de ce bassin versant, est en ce sens un point fort. La mise en place d'un deuxième contrat de rivière, voire d'un SAGE (sur un territoire plus large ?) serait un atout complémentaire pour assurer une progression sur l'ensemble des thématiques liées à la gestion de l'eau. Cependant, il est logique que dans la mesure où les projets de protection contre les inondations - qui avaient motivé les élus à s'engager dans une démarche de gestion globale - n'ont pas encore abouti, ces derniers ne souhaitent pas, pour l'instant, travailler à une nouvelle programmation.

La question du lancement d'une nouvelle procédure devra donc être reposée une fois la réalisation matérielle des aménagements hydrauliques commencée. Cette nouvelle procédure devra permettre de garantir sur le long terme la cohérence d'une gestion globale à l'échelle de l'ensemble du bassin et faire en sorte que le SAGYRC ne se limite pas, à terme, à une "simple" structure de gestion des ouvrages hydrauliques.